

**PDRC**

**2007 - 2013**

**Guide d'intervention Filière**

**CASTANEICULTURE**

## 1. Critères de description des systèmes de productions

### a) Typologie

<p><b>Production de châtaignes fraîches</b></p>	<p>Implantation des vergers et de la fabrication dans l'aire géographique de l'AOC</p>	<p>- 30 à 60 arbres/ha (SMI définie à 400 arbres soit 6,5ha à 13ha pour 1 UTH)</p> <p>- Récolte de variétés classées dans le décret AOC Farine de châtaigne corse - Farina castagnina corsa, entretien de la châtaigneraie avec des amendements organiques conformément au décret de l'AOC</p>	<p>- Calibrage des fruits selon la classification (calibre 1 moins de 70 fruits au kg, calibre 2 entre 70 et 85 fruits au kg)</p> <p>- Trempage en eau non ferrugineuse des fruits durant 9 jours au maximum,</p> <p>- Ressuyage puis conditionnement en vrac ou sachet de 1kg</p>	<p><i>Valeurs moyennes de la campagne 2007/2008, à réactualiser par campagne :</i></p> <p>- 20% de calibre I (2,10€/kg), 40% de calibre II (1,80€/kg), 40% de calibre III (0,75€/kg)</p> <p>- Chiffre d'affaire de 23.000€ moins 34% de charges = <b>valeur ajoutée de 15K€</b> (par SMI)</p>
<p><b>Production de farine de châtaigne corse</b></p> <p><i>(Meuniers ou apporteurs à des moulins agréés)</i></p>			<p>- Valeur cible: 40kg par arbre soit 16.000kg de châtaignes fraîches</p>	<p>- Séchage traditionnel ou air pulsé chaud,</p> <p>- Décorticage/ Tri/ Passage au four facultatif/ Moulin de pierre en schiste ou granite conformément au Décret de l'AOC.</p>
<p><b>Production d'autres produits transformés</b></p> <p><i>(biscuits, conserves, confiserie : marrons glacés, Dolci Corsi)</i></p>	<p>Localisation de l'atelier possible dans toute la région</p>	<p>Ateliers de diversification de l'exploitation agricole en complément de la valorisation de vergers AOC ou statut juridique d'IAA</p>	<p>- Méthodes de conserverie ou de confisage selon les différents produits.</p> <p>- Méthodes de biscuiterie, pâtisserie, panification</p>	<p>Pas de référentiel économique</p>

## 2. Inéligibilité des aides publiques

- Non éligibilité aux aides publiques sur le verger (hors bâtiment) hors de l'aire géographique de l'AOC Farine de châtaigne corse - Farina castagnina corsa, sauf Type 3 figurant au tableau 1a.
- Non éligibilité des aides publiques dans le cas de plantation de châtaigniers hybrides (décret AOC)
- Non éligibilité des aides publiques dans le cas d'importation de plants de châtaigniers (prévention Cynips du châtaignier) sauf dans un cadre précis de convention avec pépinière et le suivi du Comité GRPTCMC/ CDA/ FREDON

### 3. Mesures de soutien aux investissements.

Indication spécifique à la filière :

- **Avis du comité de suivi** pour tous projets d'investissement et d'installation
- Taux maximum d'aide à l'investissement pour les producteurs adhérents à la démarche AOC et justifiant d'au moins 75% de leur production en AOC. **Taux minoré de 15%** dans tous les autres cas.

#### a) Rappel des conditions générales de financement des investissements :

	Cas général : Aîné	Jeune Agriculteur
Zone de montagne et zone défavorisée	50%	60%
Hors Zone	40%	50%

Mesure		Mentions particulières FILIERE CASTANEICOLE
121A	Modernisation des bâtiments d'exploitation	Bâtiment conforme aux règles de production en rigueur et/ou au cahier des charges de l'AOC Farine de châtaigne corse – Farina castagnina corsa
121B	Implantation de cultures pérennes	<p>- <b>Rénovation</b> : travaux par tanche de 50 à 100 arbres</p> <p><b>1 - Plafond Rénovation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 15210€/ha (pour 60 arbres maximum, hauteur &gt; 20m et nombre de charpentières &gt; 5)</li> <li>- L'APD (Avant Projet Détaillé) doit comporter la mise en place d'un marché de travaux et l'inventaire de toutes les clauses techniques.</li> </ul> <p>L'élagage et le travail au sol pouvant être effectués par des intervenants différents. Il mentionne les critères suivants</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le nombre d'arbres</li> <li>- La hauteur des arbres en 3 classes (&lt;15m, 15-20m, &gt; 20m)</li> <li>- Le nombre de charpentières / arbres (moyenne 3-5 charpentières)</li> <li>- Calcul moyen des coûts de rénovation par arbre :</li> </ul> <p>châtaignier de 15 à 20 m ayant de 3 à 5 charpentières (fourchette de – 70% à + 30% selon critères figurant au devis)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2h20 moyenne, plafond 3h - MO élagueur</li> <li>- 2h 20 moyenne, plafond 3h - MO ouvrier travail au sol</li> </ul> <p><b>2 - Plafond Démaquisage mécanique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur devis : plafond sur gros maquis et arbres = 3700€/ha</li> <li>- 70h MO ouvrier qualifié + engin</li> </ul> <p><b>3 - Plafond Démaquisage manuel</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur devis : plafond sur gros maquis et arbres = 8900€/ha</li> <li>- 350h MO ouvrier forestier</li> </ul> <p><b>4 - Plafond pose clôtures (fourniture sur devis)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Manuel 18h MO ouvrier qualifié /100ml = 360€</li> <li>- Mécanisée 2h50 MO qualifié + pelle /100ml = 150€</li> </ul> <p><b>5 - Base coût horaire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- MO élagueur-grimpeur 57,14 €/heure</li> <li>- MO ouvrier forestier 25,43 €/heure</li> <li>- MO ouvrier qualifié 20€/heure</li> <li>- Petite pelle mécanique intervenant sous arbres 32,86€/heure</li> </ul>
121C	Modernisation des équipements matériels	<p><u>Matériels d'entretien</u> : matériel de traction et d'entretien de l'espace, échelle, sécateur, débroussailleuse, matériels d'élagage, tronçonneuse</p> <p><u>Matériels de récolte</u> : brouette mécanique, filets de récolte (1 rouleau de 600 m2 pour 4 arbres), souffleuses, récolteuses et remorques.</p> <p><u>Matériel de valorisation de châtaigne fraîche</u> : bacs de trempage et de ressuyage, bascule, peseuse pondérale, calibreuse, tous les matériels de conditionnement de la châtaigne fraîche</p> <p><u>Matériel de transformation en farine de châtaigne</u> : séchoirs, mécaniques, séchoirs traditionnels, tapis de visite, décortiqueuses, trieuses optiques et calibreuses, moulin, alimentateur pour moulin, sonde thermique, déshumidificateur, thermo hygromètre</p> <p><u>Outils de transformation de productions issues de l'exploitation</u>: matériel d'épluchage pour châtaigne fraîche, parmentière, marmite de cuisson, réfractomètre, autoclave, mixeur, thermomètre, pompe doseuse, four de cuisson, pétrin, matériel de pâtisserie</p> <p><u>Autres matériels de manutention, conditionnement, gestion</u> : brosseuse, convoyeur, matériel de manutention (transpalette, gerbeur, chariot de manutention), chambre froide, matériel de marquage et étiquetage (code barre), machine sous vide, bascule, peseuse pondérale, calibreuse, matériels informatique et logiciels</p>

#### 4. Mise en œuvre des mesures d'installation et de préretrait

La stratégie de l'installation/reprise pour la filière repose sur

##### a) Installation

- La mise en place d'un comité de suivi constitué du GRPTCMC et des CDA 2B et 2A afin de suivre le JA sur son projet pour une période de 5 ans, afin d'établir un bilan de l'évolution de l'installation et de la production au terme des deux premières années ainsi que tous les ans sur les 3 dernières années.

Mesure		Pré requis	Critères
112A	Installation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation BPREA</li> <li>- 1/2 SMI</li> <li>- Adhésion au suivi tel que préconisé par la filière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 200 arbres avec une implantation variable de 30 à 60 arbres par hectare sur une surface comprise entre 3,25 Ha et 6,5 Ha max</li> <li>- Attestation d'adhésion portant sur : contrôle de la production, de l'entretien ainsi que l'adhésion à la démarche de qualité AOC Farine de châtaigne corse - Farina castagnina corsa : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Obligation d'intégration démarche de qualité AOC à N+2 avec déclaration de récolte</li> <li>• Comité de suivi et d'évaluation du GRPTCMC en partenariat avec les CDA 2A et 2B à partir de N+3 jusqu'à N+5</li> </ul> </li> </ul>

##### b) Critères d'évaluation du projet d'installation et grille de modulation

Les installations sont soutenues selon les conditions de la fiche mesure 112A, aux Taux modulés fixés par l'Autorité de Gestion du PDRC. La stratégie de l'installation/reprise pour la filière repose sur le fait qu'un Jeune Agriculteur s'engageant dans la démarche AOC Farine de châtaigne corse – Farina castagnina corsa peut prétendre à obtenir la DJA optimale ( voir annexe)

##### c) Dispositifs d'accompagnement de l'installation

Mesure		Mentions génériques : conditions d'éligibilité et d'aide : cf. FICHES MESURES	modalités
112B	Prêts bonifiés	Mesure de bonification des taux mobilisable par les JA	15.000€ maximum
113	Préretrait	Aide au départ dégressive calculée sur l'âge du cédant	18.000€ maximum

#### 5. Mesures de paiements à la qualification des productions

Mentions particulières FILIERE CASTANEICOLE			
Mesure		Critères d'aide	Modalités/montants
132	Régime Qualité	Coûts supplémentaires de participation à un « signe officiel de qualité » : <ul style="list-style-type: none"> <li>- producteurs en <u>Agriculture Biologique</u></li> <li>- producteurs adhérant à l'<u>AOC Farine de Châtaigne Corse - Farina Castagnina Corsa</u></li> </ul>	80% des Factures acquittées (frais d'adhésion et de contrôle), à concurrence de <b>1500€/an</b> pendant une durée de 5ans
214B	Conversion à l'Agriculture Biologique	Producteurs engagés dans une démarche de conversion à l'AB en <u>châtaigneraie</u>	montant forfaitaire annuel pendant une durée de 5 ans : <b>300€/ha</b>
214C	Maintien de l'Agriculture Biologique	Producteurs certifiés en Agriculture Biologique - <u>châtaigneraie</u>	montant forfaitaire annuel pendant une durée de 5 ans : <b>270€/ha</b>
214D	Conservation génétique	Conservation de variétés menacées originaires de Corse ( <u>implique l'identification AOC et la reconnaissance du statut menacé</u> )	- aide <b>400€/ha</b>